

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. YVES MORAINÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Acceptation du montant de l'indemnité d'assurance Dommages Ouvrage proposé pour le remplacement de l'ensemble des vitrages en façades du bâtiment des Archives et de la Bibliothèque Départementales (ABD) à Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accepter le montant global d'indemnité de 4 240 320,61 € proposé par SMABTP, au titre du contrat dommages-ouvrage, pour la réparation du désordre garanti « altération des vitrages en façades » concernant le bâtiment des Archives et de la Bibliothèque Départementales (ABD) à Marseille dans les conditions définies dans le rapport joint.

La recette de 838 398,53 € correspondant à l'indemnité résiduelle due, sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée